



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Autorisation de pose de matériaux sur domaine public, dans la rue de Chorette 59158 MAULDE

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de SARL ROBINEAU FRERES, Chez Sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 29 septembre 2025 demandant l'autorisation de pose de matériaux dans le cadre de travaux de pose de nourrice dans la rue de Chorette, 59158 MAULDE,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRÊTONS

Art 1 : La SARL ROBINEAU FRERES, Chez Sogelink TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX est autorisée à stationner des matériaux dans la rue de Chorettes 59158 Maulde.

Art 2 : Le stationnement des matériaux est autorisé durant Les travaux prévus à partir du 13 octobre 2025 pour une durée de 60 jours.

Art 3 : Les matériaux doivent être rendus visible de jour comme de nuit. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis en place par la SARL ROBINEAU FRERES sur le chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La stabilité des matériaux sera assurée en toutes circonstances. Le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- SARL ROBINEAU FRERES, Chez Sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX,
- La brigade de Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord,
- SIAVED,
- TRANSVILLE,
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 01 octobre 2025,

Par délégation du Maire,

Florian FINET

Adjoint aux travaux et à l'urbanisme

